

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18427 - 72ÈME ANNÉE

Aucun secteur épargné par les effets de la crise économique

Le logement social en première ligne



Dans une résidence SHLMR à Saint-Denis lors d'une visite ministérielle.

À La Réunion, personne n'est épargné par la crise. Illustration dans le logement social avec la hausse de la dette des locataires de la SHLMR. En 4 ans, la moyenne des impayés par famille a quasiment doublé.

Depuis de nombreuses années, le chômage ne cesse d'augmenter à La Réunion. Chaque perte d'emploi constitue un accident de la vie. Elle se traduit par une baisse brutale des revenus, alors que les dépenses restent les mêmes. La Commission de surendettement a ainsi noté une hausse des dossiers déposés. Cette crise a des effets dans le logement social. Sa vocation amène ce secteur à accueillir des personnes ayant des re-

venus modestes, il est donc particulièrement sensible à la conjoncture sociale de La Réunion, qualifié de département « hors norme » dans une étude conjointe de l'INSEE et du Conseil général qui date déjà de 2013. Depuis cette date, le chômage n'a cessé d'augmenter, alors que la proportion de Réunionnais vivant en dessous du seuil de pauvreté reste toujours proche de 50 %.

À la SHLMR, la dégradation de la situation économique se fait notam-

ment ressentir dans l'évolution de la dette moyenne par locataire. Elle a quasiment doublé en 4 ans, passant de 85 à 157 euros alors que les loyers sont loin d'avoir augmenté dans de même proportion. Cette tendance continue de s'accroître. La dette totale des locataires était de 3,6 millions d'euros en 2014, 4 millions d'euros fin 2015 et à fin avril 2016, elle s'élevait à 4,6 millions d'euros, précise Anne Séry, secrétaire générale de la SHLMR. Chez ce bailleur social, des familles

doivent faire face à une dette supérieure à 15.000 euros.

Développement de l'action sociale

Anne Séry rappelle également que face à l'aggravation de la situation, la SHLMR a créé en 2012 une direction de l'action sociale. Elle comprend notamment un service de conseillers sociaux afin de traiter le plus tôt possible les situations d'impayés.

Face aux difficultés de locataires, la SHLMR peut mettre en place des plans d'apurement, des échéanciers qui peuvent aller au-delà de la durée légale de 36 mois. Elle peut aussi proposer à son actionnaire SOLENDI un effacement de la dette. La SHLMR dispose pour cela d'une enveloppe annuelle de 200.000 euros. Ces dispositifs sont complétés par le Fonds social logement, en lien avec le Département. Ce fonds est mobilisé en particulier lorsqu'un locataire subit un accident de la vie

qui peut être notamment une perte d'emploi ou une séparation de conjoints. Le FSL peut permettre le maintien dans le logement ou proposer un déménagement vers un autre où le loyer est moins élevé. Il apporte également un soutien au locataire pour le paiement de sa dette. Mais ce dispositif ne peut s'enclencher qu'à partir du moment où la personne concernée arrive à régler son loyer pendant trois mois consécutifs. Toute interruption durant cette période remet donc en cause le bénéfice de cette mesure.

43 expulsions en deux ans

Malgré ces dispositions, plusieurs familles se retrouvent chaque année dans l'impasse et subissent une expulsion. La SHLMR gère environ 23.000 logements. En 2014, 24 locataires ont été expulsés, et 19 en 2015. Ces drames se produisent au bout d'une procédure comprise entre deux et trois ans, ils actent

l'échec de toute une série de démarches qui n'ont pas réussi à maintenir la famille dans son logement.

La réalité sociale de La Réunion contredit les indicateurs économiques les plus optimistes. Là où ces derniers parlent de reprise, force est de constater que le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse d'augmenter. Les perspectives d'une relance suffisante de l'économie suffisante pour changer véritablement la donne sont bien éloignées. La crise est loin d'être finie, avec un impact sur la situation des locataires du parc social.

M.M.

Premières données de l'Observatoire des loyers publiées hier

Près de 10 euros le mètre carré pour se loger à Saint-Denis

Le parc locatif privé sur l'agglomération de Saint Denis accueille près de 24 000 familles. Pour l'année 2014, le niveau de loyer sur l'agglomération de Saint-Denis s'établit à 9,95 euros du m² en légère augmentation par rapport à 2013 (9,87euros/m²). Les petits logements se louent plus cher au m² que les grands. Les logements d'une pièce se louent en moyenne au m² 31 % plus cher alors que les logements de 5 pièces se louent en moyenne au m² -9,3 % au m².

La direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) a confié à l'ADIL et l'agence d'urbanisme de la Réunion (AGORAH), la mise en place d'un observatoire des loyers à partir de l'offre locative des professionnels de l'immobilier et d'une enquête directe auprès des ménages. Cet observatoire local a pour vocation la collecte et le suivi des données en matière de loyer. Il permettra aux collectivités locales qui adhèrent à ce nouveau dispositif, mais aussi à l'État et aux partenaires économiques et sociaux,

d'acquérir une connaissance approfondie des niveaux de loyers du parc privé et de leurs évolutions. Cet observatoire local s'inscrit dans la construction d'un réseau national d'observatoires, tel que prévu par la loi ALUR.

Une première présentation de restitution de ces résultats a réuni hier l'ensemble des partenaires concernés : EPCI, communes, les acteurs locaux de l'immobilier... Pour l'année 2014, le niveau de loyer sur l'agglomération de Saint-Denis s'établit à 9,95 euros du m² en légère augmentation par rapport à

2013 (9,87euros/m²).

Les petits logements se louent plus cher au m² que les grands. Les logements d'une pièce se louent en moyenne au m² 31 % plus cher alors que les logements de 5 pièces se louent en moyenne au m² -9,3 % au m².

Ce sont les logements mis en location entre 2011 et 2012 qui affichent les loyers les plus élevés par rapport à la moyenne (+3,3%). Les logements construits avant 1970, sont moins chers que les autres.

Édito

Des élus de La Réunion prêts à accueillir les réfugiés de Mayotte ?

A Mayotte, la crise sociale devient une crise sanitaire. Depuis plusieurs jours, plusieurs centaines de personnes expulsées par la force de leur logement sont parquées sur la place de la République à Mamoudzou. « Médecins du Monde a pu constater qu'elles survivent dans des conditions sanitaires désastreuses, n'ayant accès ni à des douches ni à des toilettes, dormant à même le sol sans couverture et avec un accès restreint à la nourriture », indique un communiqué de l'organisation humanitaire diffusé hier. Médecins du Monde appelle les autorités à agir au plus vite pour faire cesser les expulsions et rétablir l'état de droit.

Selon Réunion Première, aucun maire de Mayotte n'est prêt à faire un geste pour reloger les personnes expulsées par la force de leur logement, car ce serait une stratégie électoralement suicidaire. Parmi ces personnes, nombreuses sont celles qui disposent d'un permis de séjour. Elles sont donc en situation régulière. Les mêmes élus demandent que ce permis de séjour ne soit pas limité à Mayotte mais soit également valable sur tout le territoire de la République. La conséquence sera de permettre aux milliers de personnes devenues indésirables à Mayotte de pouvoir être évacuées vers La Réunion.

Dans un communiqué diffusé jeudi, Ibrahim Aboubacar, député de Mayotte, souligne que « l'île de Mayotte ne pourra jamais accueillir toute la misère de l'océan indien et de la côte africaine à présent ». Il dénonce des permis de séjour attribués avec complaisance, et fait part de services publics débordés qui « ne sont plus en capacité d'absorber la quantité (inconnue) de personnes étrangères en situation irrégulière

présente dans le territoire ». De son point de vue, « la révolte des Mahorais est le dernier cri d'alarme signifiant le basculement de la société dans le chaos ».

Mayotte compte officiellement 250.000 habitants, mais officieusement sa population dépasserait 300.000 personnes. Si La Réunion avait la même densité de population, notre île aurait 1,8 million d'habitants. Dans le même temps, Mayotte est lourdement frappée par le chômage et le non-développement. Tous les ingrédients de l'explosion sociale sont réunis, et elle a lieu en ce moment à Mayotte. Cela amène 800 fonctionnaires à demander leur mutation pour quitter l'île, car ils ne supportent plus l'insécurité.

Il est clair que le souffle de cette explosion peut se propager à La Réunion, car notre île est le département le plus proche de Mayotte. Lors des derniers Jeux des Îles, des élus réunionnais avaient pris parti pour la violation de la Charte des Jeux, conséquence de la politisation voulue par le gouvernement français de cette manifestation sportive. Ils avaient chanté la Marseillaise et salué le courage des athlètes mahorais qui brandissaient le drapeau de la France. Moins d'un an plus tard, ils sont au pied du mur car le message de leurs amis mahorais est très clair, ils ne peuvent accueillir « toute la misère de l'océan Indien et de l'Afrique ». Ces élus de La Réunion vont-ils rester cohérents avec leurs actes en préparant la venue dans notre île de milliers de réfugiés de Mayotte ? S'ils veulent respecter la fibre départementaliste qu'ils ont si bruyamment affirmé l'an dernier, ils doivent agir dès maintenant.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Ibrahim Aboubacar, député de Mayotte craint **« le basculement de la société dans le chaos »**

« La révolte des Mahorais est le dernier cri d'alarme »

Ibrahim Aboubacar, député de Mayotte, a pris position hier dans un communiqué adressé à la presse mahoraise. En voici de larges extraits de ce document publié sur le site Infokwezi.

La révolte des Mahorais est le dernier cri d'alarme signifiant le basculement de la société dans le chaos : il traduit le franchissement de la ligne de rupture au-delà de laquelle, le territoire, les services publics qui y sont organisés pour éduquer, soigner, loger ne sont plus en capacité d'absorber la quantité (inconnue) de personnes étrangères en situation irrégulière présente dans le territoire : l'île de Mayotte ne pourra jamais accueillir toute la misère de l'océan indien et de la côte africaine à présent.

L'exaspération des Mahorais est liée à un sentiment d'incapacité de l'Etat de Droit à faire face à cette situation, à protéger les personnes qui vivent dans ce département, à protéger leurs biens : la révolte de la population qui en résulte se traduit, malheureusement, par des actes d'auto défense contraires à la loi. Il est urgent que l'Etat de Droit soit

restauré dans le département, pour tout le monde :

- Que l'on arrête d'entrer dans l'île comme dans une passoire, et de s'y installer tel dans un « No man's land ».

- Que les filières criminelles qui s'y organisent, écoulant drogues, menant trafics migratoires et trafics prostitutionnels soient combattues,
- Que l'on n'y séjourne plus en toute illégalité aux yeux et au su de tous : les personnes en situation irrégulière, quelles qu'elles soient, doivent être accompagnées à la frontière,

- Que les cartes de séjours ne soient plus distribuées sur la base de documents de complaisance,

- Que les fraudes à l'Etat civil cessent d'être une filière de fabrication de faux droits au séjour,

- Que la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers à Mayotte conservent les dérogations permettant aux services concernés de faire

face à ce défi,

- Que les autres législations applicables à Mayotte, y compris le droit du sol, soient ajustées à cette réalité, ce qui suppose qu'elle soit enfin appréhendée à sa juste hauteur.

- Que les moyens soient donnés à la justice et aux forces de police pour rétablir l'ordre public pour le bien être de toute la population,

- Qu'une coopération minimum se concrétise entre l'Union des Comores et la France sur la santé et l'éducation : mais les autorités comoriennes le veulent elles ? Qu'elles laissent les Gouverneurs des îles coopérer avec Mayotte.

Ces événements douloureux, qui ne peuvent laisser personne insensible, compte tenu de leur répercussions sur des personnes vulnérables, doivent définitivement conduire tout le monde à ouvrir les yeux sur la réalité que vit la population de Mayotte au quotidien.

Médecins du Monde demande une réponse rapide des autorités

Présent à Mayotte depuis 2009, Médecins du Monde est aujourd'hui confronté à une crise sanitaire sans précédent qui se déroule dans un contexte social et économique extrêmement dégradé.

Depuis le mois de janvier, des collectifs villageois organisent des expulsions visant les étrangers, quelle que soit leur situation administrative sans que les pouvoirs publics n'interviennent. Ces « chasses à l'homme » se sont intensifiées ces dernières semaines et de nombreuses habitations ont été détruites ou brûlées, obligeant ces personnes à fuir.

Ces événements ont conduit au regroupement d'environ 500 personnes mardi dernier sur la Place de La République à Mamoudzou dont beaucoup ont fui suite à des contrôles de police mercredi matin.

Près de 250 personnes restent aujourd'hui sur place dont la majorité sont des femmes et des enfants. Lors d'une évaluation menée ce matin, Médecins du Monde a pu constater qu'elles survivent dans des conditions sanitaires désastreuses, n'ayant accès ni à des douches ni à des toilettes, dormant à même le sol sans couverture et avec un accès restreint à la nourriture.

En l'absence de dispositif médical adapté, Médecins du Monde a lancé une action médicale en urgence pour permettre un accès aux soins à ces personnes et réaliser une veille sanitaire. Le constat médical est préoccupant. L'état de santé de ces personnes reflète une situation de grande précarité accentuée par les conditions sanitaires actuelles et par des ruptures d'accès aux soins

qui sont la conséquence de ces expulsions.

Aujourd'hui, face à la situation, Médecins du Monde demande en urgence aux autorités :

- de rétablir l'état de droit et de mettre fin à ces expulsions violentes d'assurer la sécurité des personnes regroupées dans le centre-ville de Mamoudzou

- de mettre en place une veille sanitaire et un dispositif accès aux soins adapté

- d'organiser une mise à l'abri visant en priorité les malades et les personnes vulnérables

- Pour élaborer ces solutions, Médecins du Monde demande que soit organisée une réunion de crise dans les meilleurs délais.

Médecins du Monde

Violences orchestrées par des collectifs de villageois mahorais

Le CRAN Réunion dénonce l'impunité

Indigné par les violences perpétrées à Mayotte, un communiqué du CRAN Réunion « condamne ces exactions perpétrées sous silence, et en toute impunité. Ces villageois mahorais sont en violation par rapport aux droits universels de la personne humaine ».



Plusieurs centaines de personnes expulsées de leur logement sont parquées sur une place publique de Mamoudzou. (Image Mayotte Première)

L'archipel des Comores, notamment Mayotte, connaît une tension territoriale sans précédent depuis le début de l'année 2016, et qu'on soit un Comorien d'Anjouan, de la Grande Comore, de Mohéli ou de Mayotte, ce qui se passe actuellement est inacceptable et incompatible avec les valeurs de respects et de solidarité qui fondent la communauté humaine.

Des familles comoriennes se retrouvent être la proie des violences orchestrées par des collectifs de villageois mahorais, une haine qui vise à chasser des Comoriens de Mayotte, dans l'archipel des Comores.

Le CRAN Réunion s'indigne de la

violence qui s'opère à Mayotte, de la barbarie qui n'épargne aucunement des femmes, des enfants et des personnes âgées. Est-ce que les élus mahorais approuvent cette atrocité humaine ?

Le CRAN condamne ces exactions perpétrées sous silence, et en toute impunité. Ces villageois mahorais sont en violation par rapport aux droits universels de la personne humaine.

D'une part, le CRAN réclame des poursuites judiciaires pour l'ensemble des villageois mahorais responsables de ces violences, et, d'autre part, demande aux élus mahorais et au gouvernement français de porter secours et protection à des êtres humains vulnérables.

Force est de constater, l'impuissance du gouvernement français à Mayotte, car la sécurité et la paix publiques : « consistent à veiller à l'exécution des lois, à assurer la protection des personnes et des biens, à prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance ».

Cette sauvagerie envers la personne humaine, n'est ni un conflit social, ni un conflit politique, ni un conflit économique, mais un nettoyage à l'intérieur du pays.

Et dire, que nous parlons bien là d'un même et unique peuple...

**Le Responsable du CRAN
Réunion
Erick Murin**

Oté

« Manz la vyann osinonsa manz pa sinon manz moins ? » - Lé bon a savoir

Si zot i lir lo liv dsi Paul Vergès, mi pans zot va trouv dé shoz lé kapab intèrès azot. Kom son réfléksyon dsi manz la vyann. Si moin la bien konpri, li doman son bann léktèr paf é konm bann zéropéin épi bann z'amérikain. Pou kosa ? Pars banna i manz bonpé la vyan é pou fé la vyann i fo bonpé zèrb, bonpé séréal, dolo an kantité .

Inn-dé l'égzanp ?

Dann l'amérik la moityé d'lo potab i ansèrv pou bann z'animo. Sink mil mète karé i sifi pou donn soisant dis kilo la vyann mé dis tonn pom dé tèr. I f orant sèt épi sèz kilo séréal pou donn in kilo la vyann. La bézoin kinz mil lit dolo pou donn in kilo la vyann bèf solman. Près la moityé bann rékolt i sèrv pou donn manzé z'animo. Parl pi la polisyon ! In park pou l'élvaz somon i produi mèm kantité déshé k'in vil san mil abitan.

Astèr alon an parl la opilasyon mondyal :

L'ané 1950 l'avé dé milyar édmi d'moun dsi la tèr, kan v'ariv l'ané 2050 nora plis nèf milyar d'moun. Nora mèm onz milyar l'ané 2100. Alor koman va fé pou donn manzé tousa d'moun si l'imanité i shanj pa son réjime manjé, si i desid kontinyé manz la vyann par kantité konmsa.

Lo Giec (groupman inter-gouvèrnmantal pou l'anvironeman) i done konm konsèy arète manz la vyann in zour dan la somenn mé konm lé shoz i sava moin lé sir in bonpé d'moun sar blizé adopt in réjime vèzétarien. Sa sé la rézon k'i komann in n'afèr konmsa, mé zot i pans demoun va desid vni rézonab ? Sansa sar ankor in l'okazyon pou fé la gèr inn-a-l'ot ?

Justin

« Dann vyé marmite, i fé bon kari. » - In kozman po la rout

Sé sak mi antann souvan dé foi é mi domann amoin touzour pou kosa : pétète la pèrsone lé abityé avèk son marmit ; el i koné kansa lo zoignon l'aprè vni roz, li koné lo kantité d'lo, lo dégré d'sèl-lo sèl la klé dann kari. Mi pans la persone i koné mèm dann kèl éta i lé sonkari kan èl i antann son marmit shanté. Astèr kosa i vé dir nout kozman o-zis ? Ni pé oz in komansman l'ésplikasyon. Ni pé di par ébzant in bon tik-tak sé in tiktak ou lé bien antréné pou fé. Mi souvien mon papa l'avé in vyé fizi avèk in tib rédiktèr : son kalib 16 té i tonm kalib 12, pa fizi mé karabine é li téi mank ni mèrl, ni tortrèl, ni pèrdri, ni pizon ramyé. Mé a bien kalkilé lo zoutiy lé pou kékshoz é lo z'ouvriyé osi lé pou késhoz. Pars avèk son vyé flingo in n'ot moun té riskab loupé. Lé vré la pa vré ?